



SUPPLEMENT FEMINISTE DE L'ECHO DES FOURMIS



Anne Sylvestre est née à Lyon, en 1934. Elle s'installe ensuite à Paris avec sa famille.

Elle débute sa carrière dans la chanson en 1957 dans des cabarets comme « La Colombe », aux « Trois Baudets »... Son premier disque sort en 1959. En 1960, elle reçoit le prix de l'Académie de la Chanson française. Elle crée des chansons destinées à un public d'enfants ou d'adultes.

Ces chansons pour enfants, notamment les *Fabulettes* (*Chansons pour, Les Mots magiques, Fabulettes à lunettes, Fabulettes pour de rire...*), mélangent l'humour et le sérieux avec des thèmes imaginatifs, éducatifs voire engagés. Dès 1973, Anne Sylvestre est l'une des premières à autoproduire ses disques et ses spectacles.

Associée dans les années 1970 au mouvement féministe, elle aborde dans ses chansons de nombreux thèmes féministes et de société tels que le viol (*Douce Maison*, 1978), l'avortement (*Non, tu n'as pas de nom*, 1973), la misère et les sans-abris (*Pas difficile*, 1986) ou l'actualité (*Un Bateau mais demain*, en 1978, *Roméo et Judith*, en 1994 et *Berceuse de Bagdad*, en 2003).

Elle aborde également à plusieurs reprises le thème de l'homosexualité des femmes et des hommes et s'engage en faveur du mariage homosexuel dans sa chanson *Gay marions-nous*.

« 60 ans de chanson ! 60 ans à ne vivre que par, pour, avec et à travers les chansons. » écrit-elle, en 2017, pour son spectacle « 60 ans déjà ! Non sans blague ?? »

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, ASSEZ DE BLABLA, DU CONCRET !!

DANS LE MONDE DU TRAVAIL, NI VIOLENCES NI HARCÈLEMENT

...MAINTENANT !

Le 21 juin 2019 une nouvelle convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour combattre la violence et le harcèlement au travail a été adoptée. Elle reconnaît que le harcèlement sexuel fait partie des violences sur le genre, et est incompatible avec le travail décent.

Le texte prévoit les pistes à mettre en place telles que des aménagements d'horaires, de postes, des congés payés, la possibilité d'une mobilité choisie, la prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais, la formation de toutes les professionnel·les qui peuvent rencontrer ces situations et l'interdiction de licenciements des femmes victimes de violences conjugales. Enfin, elle précise les mesures pour assurer le contrôle et le suivi de l'application de la réglementation.

Certes cela ne suffit pas mais cette convention est une avancée notable. Cependant, même si la France ratifie cette convention, il faudra des mises en œuvre concrètes, et dégager réellement les moyens nécessaires pour que ça change !

VIOLENCES CONJUGALES, URGENCE ABSOLUE !

Marlène Schiappa a annoncé en juillet un Grenelle des violences conjugales. Mais depuis le 1er janvier 2019, 103 femmes ont été tuées sous les coups de leur conjoint ou ex conjoint, cela ne suffit pas !

Nous n'avons pas besoin de nouvelles lois ou d'un Grenelle, mais des mesures concrètes et des moyens financiers : aucune plainte refusée et sans suite, ce qui veut dire tenir compte de la parole des femmes, des mesures de

protection rapides ce qui veut dire fin de l'impunité des agresseurs, des places suffisantes en hébergement d'urgence dans tous les départements, des fonds pour les associations qui accompagnent les femmes victimes...

Au niveau des moyens c'est une honte : le gouvernement dit

débloquer 0,5% de ce que demande les associations et militantes féministes (5 millions sur le Milliard d'Euros revendiqué).

Et tout ceci sera encore insuffisant tant qu'on ne s'attaquera pas au système patriarcal partout et constamment, dès l'école maternelle, dans les médias, dans les entreprises, au travail comme dans toutes les organisations collectives.



RETRAITE À POINTS, RAPPORT DELEVOYE, LES FEMMES SERONT TOUJOURS PARTICULIÈREMENT PERDANTES !

Le gouvernement, à grand renfort de communication, tente de nous persuader que le rapport Delevoye sur les retraites prépare une « réforme juste » qui réduirait les inégalités et notamment celles qui pèsent sur les femmes. C'est évidemment faux!

Il faut, au contraire, comprendre que « l'égalité » se fera par un nivellement par le bas des pensions de la majeure partie de la population. A la clé, ce qui s'annonce, c'est une pauvreté généralisée pour les retraité·es. Celles et ceux qui pourront le faire financièrement souscriront à une retraite complémentaire privée, tant pis pour les autres ! Les systèmes privés de complémentaires retraites se frottent les mains ! C'est la fin de notre système solidaire basée sur nos salaires, issu du conseil nationale de la résistance!

En Préambule, le rapport prévoit de limiter l'enveloppe globale du montant de financement des retraites à moins de 14% du PIB, alors que le nombre de retraité·es augmente mécaniquement d'année en année. Cela ne fera que les appauvrir un peu plus. Et notamment les femmes qui, de base, ont déjà des pensions inférieures de 25% à celles des hommes.



Une des mesures phares qui se préparent est le calcul de la retraite sur toute la carrière et non plus sur les 10 meilleures années pour le privé et les 6 derniers mois pour le public qui permettraient d'éliminer les plus mauvaises. Or, les carrières courtes ou heurtées touchent particulièrement les femmes. Elles sont les plus nombreuses à travailler à temps partiel, imposés ou

« choisis », à interrompre leur carrière pour élever les enfants, à subir des contrats précaires, à avoir des rémunérations plus basses liées à leur type de métier (soins à la personnes, éducation, santé). Cela fera donc baisser mécaniquement le montant de leurs pensions. Pour rappel, en 93 avec la réforme Balladur, dans le secteur privé, on est passé des 10 meilleures années aux 25 meilleures années. Cela a conduit à une baisse générale de pension de 16% pour les hommes et 20% pour les femmes.



LA RETRAITE A 70 ANS

GISELLE 69 ANS
STANDARDISTE



L'intégration des primes pour les fonctionnaires ne compensera en aucun les inégalités, puisque ces dernières existent déjà dans ce système de primes. Les femmes fonctionnaires bénéficient de primes significativement moins élevées que les hommes. Les enseignant·es, par exemple, majoritairement des femmes, n'ont quasiment pas de primes dans leur rémunération.

Les départs anticipés des régimes spéciaux et de la fonction publique relevant de la catégorie active seront supprimés. Cela touche particulièrement les soignantes des hôpitaux et des maisons de retraite qui représentent 80% des salarié·es dans ce secteur. Le compte professionnel de prévention (pénibilité) pourrait permettre un départ anticipé de 8 trimestres maximum et pas avant 60 ans. Il ne compensera pas la perte de la catégorie active.

Sur la réversion : Les femmes représentent 90% des bénéficiaires. Le nouveau système préconisé dans le rapport fait reculer les droits à pension de réversion. Le droit ne sera ouvert qu'à 62 ans et non plus à 55 ans pour la plupart des régimes, ou à n'importe quel âge pour la fonction publique, secteur où exercent majoritairement des femmes. Il sera aussi supprimé pour les personnes divorcées (après 2025), ce sera aux juges de décider. Sur le montant, dès qu'un membre du couple gagne plus d'1/3 du revenu total et donc plus de la moitié du revenu du conjoint, sa pension de réversion va baisser. Les personnes avec un niveau modeste de pension, essentiellement des femmes, seront perdantes.....



l'un-e ou à l'autre en totalité, soit par moitié à chacun des parents. Mais elle reste proportionnelle au montant de la pension. Or celle des hommes étant plus haute, ce seront eux qui en bénéficieront. Pour rappel, dans le système actuel, ils sont bénéficiaires des 2/3 de cette majoration. Que ce passera-t'il en cas de séparation? Ce nouveau système reste bien inégalitaire.

Nous allons bien vers une régression sociale majeure avec ce projet de retraites par points, et particulièrement pour les femmes. Nous le démontrons ici. Leur seul objectif, réduire la part des richesses dédiées aux retraites.

Quant aux droits familiaux, les majorations pour enfant existent déjà dans le système actuel (les majorations de durée d'assurance pour chaque enfant et celle de 10% à partir du 3ème). La majoration de 5% par enfant dès le 1er enfant prévue dans le rapport les remplacera toutes les deux. Il y aura donc des perdantes. De plus, elle pourra être attribuée au choix du couple soit à

Il est à combattre dans sa globalité, rien n'est négociable. L'heure est à la construction d'un front unitaire large, syndical, associatif, politique, de lutte, sans sectarisme ni esprit de boutique, pour permettre la mobilisation la plus massive possible, seule à même de faire reculer le gouvernement. SUD santé sociaux et Solidaires mettront toute leur force dans cette bataille.

SOMMEIL INÉGALITAIRE ? ... ET OUI !

Une étude britannique récente réalisée par Benson For Beds, une compagnie de matelas, a passé au crible la routine nocturne de 2000 couples hétérosexuels. Au fil de leurs recherches, les scientifiques ont découvert que **les femmes dormaient en majorité trois heures de moins par nuit** que leur conjoint. Soit un total de 45 jours par an !

Ronflements, stress et charge mentale

Ainsi, 25 % des interrogées ont pointé du doigt les ronflements de leur mari, qui, lui, semble s'être logé bien confortablement dans les bras de Morphée.

Vient ensuite le fait de se lever la nuit pour s'occuper des enfants, une tâche à laquelle les femmes s'attelleraient davantage que leur partenaire (14 % des mères le notent comme l'une des raisons de leur insomnie, contre 10 % des pères).

Autre facteur, la charge mentale, au travail, aux relations, et dont l'homme souffrirait moins, selon une autre étude de l'American Psychological Association.

Cette différence engendre un véritable engrenage. Dormir peu, ou en tout cas pas assez, comme le déclare la moitié des sujettes à l'étude britannique, influe sur le bien-être dans son entièreté. Selon la NHS (la Sécurité sociale du Royaume-Uni), après plusieurs nuits perturbées ou courtes, les effets mentaux deviennent plus graves : difficultés à la concentration, à la prise de décisions, perte de confiance en soi, risque de dépression. Les risques d'accidents à la maison, au travail et sur la route augmentent également. Inquiétant.



Il est donc essentiel de parvenir à rétablir l'ordre dans nos comportements nocturnes, en commençant par établir une conversation avec la personne qui partage notre lit sur les raisons qui nous poussent à manquer de ce sommeil réparateur. Comme le partage des tâches par exemple !

LE TERRAIN DE FOOT, UN ESPACE D'EMANCIPATION POUR LES FEMMES ?

Les femmes ont gagné le droit de jouer au foot et même de disputer une Coupe du monde entre elles.

Dans l'Angleterre industrielle du XIX, ce sport, et ses valeurs viriles, est populaire au sein de la classe ouvrière. Pourtant, c'est à cette époque qu'on trouve **les pionnières du foot féminin**.

Le **British Ladies' Football Club** organise sa première compétition le 23 mars 1895. Dix mille spectateur-rices se massent pour voir ces footballeuses jouer entre elles, dont la pionnière **Helen Matthews**. Cette équipe féminine brave le *British Medical Journal* qui assure que « *le football devrait être banni [pour les femmes] car il est dangereux pour les organes reproducteurs et la poitrine* ».

La Fédération anglaise de football décide en octobre 1902 d'interdire à tous ses footballeurs de jouer contre des femmes. Les footballeuses n'entendent pas cette interdiction et disputent leur dernière rencontre officielle le 2 mai 1903 face aux joueurs de Biggleswade Wesley's. La feuille de match révèle que les *ladies* avaient pour capitaine **Nellie « Tommy » Gilbert** et qu'elles ont remporté la partie 3-1.

En France, le terrain de foot s'affirme également comme un nouvel espace d'émancipation pour les femmes. Le **Femina Sport**, un club omnisports parisien fondé en 1912, organise les premiers matchs de foot féminin dès l'automne 1917. Puis, sous l'impulsion de l'institutrice nantaise **Alice Milliat**, qui fonde en janvier 1918 la *Fédération des sociétés féminines sportives de France* (FSFSF), une quarantaine d'équipes de football fleurissent à travers le pays.

Après la finale de la coupe *La Française*, en avril 1922, **Jane Misme**, fondatrice du journal du même nom, assène que « *le sport donnera au féminisme des femmes robustes et décidées à conquérir leurs droits* ».

Enfin, le 29 mars 1970, la **Fédération Française de Football** (FFF) reconnaît officiellement le football féminin, sans pour cela lui donner plus de soutien technique et économique.

Mais, les stéréotypes de genre autour du « sexe faible », au sein de la FFF, servent toujours de prétexte pour limiter les matchs féminins à deux fois 35 minutes.

En novembre 1991, la Chine organise la première Coupe du monde féminine.

Le 22 mars 1994, **Marinette Pichon** est sélectionnée pour jouer sous les couleurs de l'équipe de France. Rapidement, la jeune footballeuse de 18 ans déçante, car elle ne jouit pas des mêmes conditions que ses homologues masculins. Elle partira jouer aux USA.

En 2018, alors que dans le football, l'homosexualité demeure extrêmement taboue, Marinette Pichon reçoit de l'Association des journalistes LGBT+ un « Out d'or » pour avoir été l'une des premières sportives françaises de haut niveau à s'affirmer lesbienne et à défendre l'homoparentalité.

En 2018, la joueuse star de l'Olympique Lyonnais, la Norvégienne **Ada Hegerberg**, a même reçu le premier « Ballon d'or » féminin de l'histoire.

Offrant un important porte-voix aux mobilisations des joueuses internationales, ce Mondial 2019 met en lumière combien le football demeure un bastion masculin. Le nombre de commentaires sexistes par des commentateurs hommes en est un exemple. Cependant il peut aussi constituer un espace de revendication féministe. Défendant âprement les droits des femmes et des LGBT+, l'Américaine et championne du monde 2015 **Megan Rapinoe** est le fer de lance médiatique de cette lutte. Le 8 mars 2019, à l'occasion de la **Journée mondiale des droits des femmes**, elle prend l'initiative, avec les autres joueuses de la sélection étasunienne, de poursuivre en justice la fédération américaine pour « discrimination de genre institutionnalisée ».

Le 7 juin, lors de l'ouverture du Mondial à Paris, l'association Les Dégommeuses a déployé un drapeau arc-en-ciel géant dans les tribunes du parc des Princes « *afin de visibilité la présence des femmes lesbiennes et bisexuelles dans le foot* ». Quatre jours plus tard, durant le match Chili-Suède à Rennes, 600 femmes réunies en chorale ont entonné dans les gradins « L'Hymne des femmes », chant de protestation du Mouvement de libération des femmes écrit en 1971. Un des couplets affirme :

**« NOTRE TEMPS EST ARRIVÉ.
CONNAISSONS NOTRE FORCE, LES FEMMES.
DECOUVRONS-NOUS DES MILLIERS. »**

